



# URGENCE SANS-ABRI DANS LE 17<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Chères habitantes, chers habitants,

Vous êtes nombreux à me solliciter, ou les membres de l'équipe municipale du 17<sup>e</sup>, au sujet de campements de sans-abri. **Comme vous, je déplore ces situations inhumaines, indignes et je mesure votre incompréhension.**

Tous les mois, à la mairie, avec Lourdes Fernandes, mon adjointe en charge de la lutte contre l'exclusion, nous organisons une **réunion de coordination des maraudes** pour faire un point sur chaque situation signalée. Nous comptons dix équipes de maraudes qui sillonnent le 17<sup>e</sup> du lundi au dimanche pour aller à la rencontre des personnes de la rue.

**L'État, et seulement lui, a la compétence en matière d'hébergement d'urgence.** C'est pourquoi j'ai de nouveau saisi le Préfet de Région pour notamment lui demander de doubler le numéro d'urgence 115, aujourd'hui saturé d'appels. Dans le même esprit, j'ai sollicité la Première Ministre afin qu'elle mette en place une mission interministérielle d'urgence pour que les ministres concernés par cette problématique puissent rapidement **identifier des solutions pérennes.**

Toutefois, lorsque vous nous signalez une ou plusieurs personnes à la rue, dans un campement, **j'appuie évidemment votre demande auprès du Secrétariat Général de la Ville de Paris.** Mais l'éviction des tentes relève d'une **décision de justice, qui détermine le statut ou non d'habitation de la tente.** La Ville de Paris procède ensuite à l'éviction si l'occupation de l'espace public est bel et bien considéré comme illicite.

**Tous les partenaires** - équipes médico-sociales, travailleurs sociaux, police nationale, pompiers, la mairie d'arrondissement, la maire de Paris - sont mobilisés pour répondre à une situation sociale préoccupante.



Avec l'équipe municipale, nous restons à votre écoute et à votre disposition.

**Geoffroy Boulard**  
Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement



16/20, rue des Batignolles - 75017 Paris  
www.mairie17.paris.fr - Tél. : 01 44 69 17 17





# URGENCE SANS-ABRI : QUI CONTACTER ?

**INFORMATIONS PRATIQUES POUR AIDER  
ET ORIENTER LES PERSONNES À LA RUE**

Les habitants et riverains sont un relais essentiel pour venir en aide aux personnes à la rue dans l'arrondissement.

## JE CONSTATE LA PRÉSENCE DE PERSONNES DE LA RUE



Je contacte l'unité d'assistance aux personnes sans-abri (UASA) au **39 75** (taper 2) numéro gratuit 7j/7 et 24h/24 dans les 24h

## UNE PERSONNE À LA RUE ME DEMANDE DE L'AIDE ?



Si la personne le souhaite, je peux **appeler le Samu Social (115) avec elle**, numéro gratuit 7j/7 et 24h/24.



Pour orienter la personne à la rue vers les dispositifs solidaires du 17<sup>e</sup>, je peux faire une recherche sur **soliguide.fr**

## JE CONSTATE L'ABANDON D'UNE TENTE OU D'OBJETS SUR L'ESPACE PUBLIC

Je la signale sur l'application **Dansmarue**

